

**Le bulletin
d'informations de
la Délégation 35**

40, rue Danton
35700 Rennes.
02.99.84.26.66.

Retrouvez toutes les
infos de ce numéro et
sa version audio sur le
site de la Délégation
<https://apf-francehandicap35.org/>



SOMMAIRE

Page 1 :

◇ **Édito ,sommaire agenda**

Pages 2 à 7 :

◇ **Actualités Nationales**

A la Une : PCH parentalité
Les brèves : politique et société, finances, emploi, accessibilité, institutions, éducation.

Pages 8 à 10 :

◇ **Infos nationales APF**

AG, mobilisations, Agit'Actions, accessibilité, infos pratiques.

Pages 11 à 13 :

◇ **Infos territoriales.**

Plate-forme emploi, Habitat partagé, baromètre et rencontre MDPH, bénéficiaires de l'AAH, EEAP, piscine.

Page 14 :

◇ **Portrait Dimitri KASPRZAK**

Pages 15 à 17 :

◇ **Infos DD35 :**
Braderie, vie des groupes, formations, actions des salariés, loisirs

Pages 18 à 20 :

◇ **Culture, sport et loisirs de**

Pages 21 à 23 :

◇ **Divertissements**

Page 24 :

◇ **Infos pratiques**

Cher(e)s ami(e)s, cher(e)s adhérent(e)s,

Édito

Tous mobilisés et solidaires quel que soit le contexte !

Il y a un an, une crise sanitaire sans précédent est venue bouleverser nos vies, nos habitudes, nos sentiments, nos modes de vie, creusant les inégalités, accentuant l'isolement, amplifiant les peurs et les angoisses. Aujourd'hui encore, nos libertés, nos activités, nos relations, sont entravées par des mesures protectrices certes, mais si perturbantes dans nos existences : couvre-feu, confinements, distanciation, gestes barrières...

Le bout du tunnel paraît encore loin et pourtant, comme le printemps qui approche et qui fait naître les pâquerettes dans les champs, bourgeonner les arbres de nos forêts et fleurir les jonquilles dans nos jardins, l'espoir est là, vacillant, incertain, comme la fragile lueur d'une bougie dans l'obscurité. Il est là dans les beaux jours, dans un vaccin, dans nos efforts et notre persévérance...

A propos d'efforts et de constance, je voudrais une nouvelle fois saluer l'engagement à nos côtés de l'équipe des salariés, dont l'imagination, le dynamisme et l'investissement ont favorisé le maintien des liens entre nous, adhérents et bénévoles via les visites à domicile, les contacts téléphoniques, les activités à distance, le journal « dé-confiné », les réunions militantes en visio...

Nous savons qu'ils attendent eux aussi avec impatience de pouvoir, de nouveau, ouvrir les portes de la Délégation et qu'ils préparent déjà ce grand moment pour notre mouvement.

Grâce à eux et grâce à notre militantisme toujours intact, nous avons pu, fin février, atteindre et dépasser les 100 000 signatures pour la pétition sur l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) et nous ne doutons pas que cela pèsera dans les prochains débats parlementaires. Bravo à toutes et à tous ! (voir page 5)

Côté mobilisation, nous devons noter dans nos agendas la grande semaine nationale dédiée à l'accessibilité du 26 au 30 avril prochain. Notre territoire a choisi de se mobiliser autour du thème : « Mobilité et transports » (voir page 10).

Plus que jamais, gardons le bon cap, notre port n'est plus loin où nous pourrions poursuivre notre projet collectif « Pouvoir choisir, pouvoir agir ».

Patrick Aubry, représentant élu départemental.

Ne manquez pas :

- ◆ La PCH parentalité (p.2)
- ◆ La rencontre MDPH (p. 12)
- ◆ Les activités et loisirs (p. 17)
- ◆ Le quiz du printemps (p. 23)





● PCH PARENTALITÉ : UN NOUVEAU DROIT RECONNU DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE

Les parents handicapés qui ont un enfant de moins de 3 ans pourront percevoir un forfait parentalité de 900 € par mois (soit une heure par jour) ; au-delà de 3 ans (et jusqu'à l'âge de 7 ans de l'enfant) l'aide est diminuée de moitié.

Forfait sous conditions !

Pour percevoir cette aide à la parentalité il faut être éligible à la PCH (Prestation de Compensation de Handicap) aide humaine, ce qui **exclut la plupart des personnes en situation de handicap mental, cognitif ou psychique.**

Par ailleurs, si chacun des deux parents a droit à la PCH aide humaine, l'aide est versée aux deux parents ; s'il y a plusieurs enfants en bas âge, un seul forfait est prévu.

Forfait pour quoi faire?

Les parents peuvent utiliser ce forfait pour financer toute dépense d'accompagnement de la parentalité : salarié(e) à domicile, technicien(ne) d'intervention sociale et familiale, dédommagement d'un aidant familial (y compris conjoint, mère, frère...), mais pas pour payer la crèche et les aides accordées par la CAF (Caisse d'Allocations Familiales), comme le complément du mode de garde, viendront en déduction du forfait PCH.

En plus de l'aide humaine, il est prévu un forfait « aides techniques » qui vise à assurer l'adaptation de l'équipement du foyer, notamment du matériel de puériculture. Totalemment indépendant de l'enveloppe aides techniques de la PCH (3 960 € sur trois ans), il est versé pour chaque enfant quand l'un des parents est éligible à la PCH (pas impérativement à son volet aides humaines) ; il prévoit le versement de 1 400 € à la naissance de l'enfant, 1 200 € à son 3ème anniversaire et 1 000 € au 6ème.

Les sommes versées au titre de la PCH parentalité sont forfaitaires ; il n'est donc pas prévu de contrôle sur l'utilisation des sommes attribuées.

Où s'adresser?

Pour le moment, c'est la MDPH (maison départementale des personnes handicapées) qui instruit le dossier pour que les bénéficiaires accèdent à ce droit ; à l'avenir, un arrêté pourrait simplifier la démarche : quand il sera paru, la production du certificat de naissance devrait suffire à lui tout seul.

Un nouveau droit mais des inquiétudes

On peut saluer la naissance de ce nouveau droit attendu depuis longtemps. Cependant, en 2021, les départements devront faire face, seuls, à cette nouvelle dépense : les aides de la CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie) n'arriveront qu'en 2022. On peut donc craindre que ce droit tarde à entrer dans les faits dans de nombreux endroits.

Par ailleurs, il risque d'être bien insuffisant pour les personnes lourdement handicapées qui de ce fait se trouvent exclues du droit à devenir parents. Aussi, le Collectif handicaps déplore « **le manque d'ambition de ce nouveau droit** ». Il regrette que la PCH parentalité ne soit pas individualisée et ne couvre pas l'ensemble des besoins de certains parents.

En Ille-et-Vilaine, APF France handicap et le Collectif Handicap 35 ont fait passer le message à la secrétaire d'état quand elle est venue à Rennes visiter les habitats partagés.

Madame Courteille, Conseillère Départementale, a transmis un courrier à Madame Cluzel où était souligné le manque d'ambition de la réforme proposée : 1 h d'aide humaine par jour, sans évaluation des besoins, c'est souvent insuffisant et bien loin de l'esprit de la loi.

Un bon point pour l'Ille et Vilaine

Heureusement pour l'Ille-et-Vilaine, notre département depuis longtemps « pilote » sur ce dossier de la parentalité a décidé de le rester et la vice-présidente du Conseil Départemental (Madame Courteille) a pris l'engagement oral de maintenir l'aide extra légale d'aide à la parentalité permettant d'attribuer, en fonction des besoins évalués, jusqu'à 5 heures par jour d'aide humaine aux parents en situation de handicap.



Le forfait aides humaines s'arrêtera au 7ème anniversaire de l'enfant.

Avant la création de la PCH parentalité au 1er janvier 2021, des départements accordaient déjà un supplément d'heures humaines pour la parentalité : l'Ille-et-Vilaine (19 aides accordées depuis 2016) et la Gironde (depuis 2019 : 19 parents sur une année). On est bien loin de la projection annoncée par Sophie Cluzel lors du dernier Comité Interministériel du Handicap : selon elle, la prestation parentalité pourrait concerner à terme 17 000 parents en situation de handicap.

● POLITIQUE ET SOCIÉTÉ

●● L'isolement des personnes en situation de handicap

Une étude du ministère de la Santé (DREES n° 70, décembre 2020) porte sur l'isolement social des personnes bénéficiaires des minima sociaux, dont les bénéficiaires de l'AAH (Allocation Adulte Handicapé).

Le sentiment de solitude frappe plus d'un allocataire sur deux.

Près de la moitié d'entre eux vivent seuls dans leur logement (c'est deux fois plus que dans le reste de la population). Et plus d'un sur dix n'a pas de contact avec sa famille ou avec ses amis.

Une vie globalement dégradée

L'étude met également en évidence une forte disparité de revenus par rapport à la population globale : 25 % sont pauvres (niveau de vie inférieur à 60 % du revenu médian de la population française). Ayant peu accès aux loisirs et aux activités culturelles, éprouvant pour la moitié d'entre elles des difficultés de santé, les personnes handicapées sont pour beaucoup d'entre elles pessimistes et se « déclarent dans l'ensemble globalement moins satisfaites de leur vie quel que soit le domaine considéré. »



**Plus que jamais
Gardons le lien !**

● COMMENT VIVENT LES BÉNÉFICIAIRES DE L'AAH ?

Une récente publication du Ministère de la santé et de la solidarité (DREES N° 73) fait le point sur les conditions de logement des bénéficiaires de l'AAH. Comme pour les autres bénéficiaires des minima sociaux, les conditions de vie sont très différentes de celles du reste de la population française.

Peu bénéficiaire de leur propre logement

ils sont beaucoup moins nombreux à disposer de leur propre logement : près de un sur cinq est hébergé par un proche ou vit dans un logement prêté. Et quand ils disposent de leur propre logement, une fois sur deux ils sont locataires du parc social : c'est au moins deux fois plus que dans le reste de la population.



Une qualité des logements qui laisse souvent à désirer :

près d'une fois sur deux, le logement présente au moins un défaut : remontée d'odeurs, installation de chauffage insuffisante, infiltrations... C'est deux fois plus fréquent que dans le reste de la population.

Et 3% des personnes ne disposent pas du confort sanitaire de base (WC à l'intérieur du logement, eau chaude courante, douche)

●● Loi « Grand âge et Autonomie » : la grande absente des projets de réformes

Nouveau report

Présenté comme le marqueur social de ce quinquennat, le projet de loi Grand âge et Autonomie annoncé avant l'automne 2019 est sans cesse repoussé : une concertation devait être organisée en octobre 2020 ; elle a été reportée sine die, laissant penser que cette « grande loi » n'est plus envisagée par le gouvernement.

Les fédérations associatives de l'aide, de l'accompagnement et des soins à domicile s'indignent : « Comment imaginer qu'on

puisse attendre ? Déjà aujourd'hui, faute de personnel et de moyens financiers, il est impossible d'honorer toutes les demandes d'accompagnement ».

Les associations inquiètes

Présentes auprès des personnes âgées ou handicapées, mobilisées pour éviter aux hôpitaux et aux services d'urgences d'être submergés, les fédérations du domicile soulignent « qu'une défaillance de leur secteur ne ferait qu'aggraver considérablement les effets de la crise sanitaire. »

En conclusion, elles réclament une mise en œuvre de la loi Grand âge et Autonomie « avant l'été 2021 avec des financements à la hauteur des besoins du secteur. »





• FINANCES ET RESSOURCES

•• Droits et allocations : prolongation des prestations pendant l'état d'urgence

Une ordonnance de décembre 2020 a modifié certaines dispositions en fonction de la crise sanitaire.

- Les droits venus à expiration depuis le 30 octobre 2020 des titulaires de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH), de l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé, d'une Carte Mobilité Inclusion en cours de réexamen sont automatiquement prolongés jusqu'à la décision de la Maison Départementale des Personnes Handicapées et jusqu'à 6 mois au plus lorsqu'ils venaient à échéance avant le 16 février 2021.
- Les droits à la complémentaire santé solidaire et à l'aide médicale de l'État sont également prolongés de 3 mois.
- Les bénéficiaires de l'AAH et du Revenu de Solidarité Active soumis à déclaration trimestrielle de ressources continueront pendant 6 mois à percevoir leurs prestations même s'ils ne peuvent adresser dans les délais cette déclaration.
- Les soins par visioconférence continuent d'être remboursés à 100% par la Sécurité Sociale jusqu'à la fin de la crise sanitaire et la prise en charge à 100% au titre d'une affection de longue durée est prolongée jusqu'au 1er avril 2021 et sera sans doute renouvelée. Les règles de fonctionnement des établissements médico-sociaux sont modifiées à leur convenance et ils peuvent augmenter leur capacité d'accueil jusqu'à 150% de leur agrément.

•• Santé / finances : hausses en tous genres

Le 1^{er} janvier a apporté son lot de réformes et de revalorisations

Le SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance) a augmenté du pourcentage de la hausse des prix, 0,99%, soit 10 centimes par heure et 12 € nets de plus par mois soit 1 219 € ; Les taux de PCH (Prestation de Compensation du Handicap) vont également augmenter. L'austérité se poursuit pour les

pensions de retraite de base qui ne sont revalorisées que de 0,4 %.

Le plafond de la Sécurité Sociale n'évolue pas, ce qui entraînera une hausse des cotisations sociales pour les travailleurs à la limite des 3 428 € dès leur prochaine augmentation. C'est également l'entrée en vigueur du « panier de soins » : prothèses auditives et dentaires basiques

remboursées à 100% en cumulant Sécurité Sociale et mutuelle.

Les aides au logement (APL) sont désormais recalculées tous les trimestres en fonction des revenus des 12 mois précédents le trimestre en cours, entraînant une économie de 1,4 milliards ; plus de 1 million d'allocataires verront leurs aides baisser et plus de 500 000 n'y auront plus droit.

•• Compléments AAH maintenus pendant la retraite

Une décision de justice favorable

En février, la justice a fait droit à la demande d'une allocataire de continuer à percevoir le complément de ressources de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) en plus de sa pension de retraite.

Cette décision signifie que les personnes handicapées qui



pension de retraite est inférieure à 902,70 € et qu'ils touchent une

perçoivent une AAH pour un taux d'invalidité de 80 % peuvent bénéficier du maintien du complément de ressources de 179 € ou de la majoration vie autonome de 104 €, si leur

AAH dite « différentielle » pour atteindre ce montant.

Tous les retraités allocataires dans cette situation peuvent donc demander le rétablissement du paiement de l'un ou l'autre des compléments, avec une rétroactivité allant jusqu'à 24 mois.

•• Téléthon 2020 : chute des promesses de dons

AFM
TÉLÉTHON
INNOVER POUR GUERIR



En 2019, près de 75 millions € avaient été recueillis, en 2020 le chiffre tombe à 58 millions €.

Le confinement a en effet empêché le déroulement de la plupart des événements publics destinés à mobiliser la population et à collecter des

dons qui représentent habituellement 40 % du résultat. Comme chaque année, les montants récoltés sont affectés à la recherche médicale sur les maladies génétiques et à l'amélioration de la situation des personnes touchées.



● **FINANCES ET RESSOURCES (SUITE)**

●● **Allocations : Loi déconjugalisation adoptée par le Sénat en marsMais ?**



Le 9 mars dernier le Sénat a adopté la proposition de loi supprimant la prise en compte des revenus du conjoint (ou assimilé) pour le calcul de l'Allocation

Adulte Handicapé (AAH).

L'assujettissement de l'AAH aux revenus du conjoint crée dans les couples un phénomène de dépendance financière potentiellement porteur de maltraitance ou violence, et contraire au principe d'une société inclusive. La pétition populaire demandant cet examen par le Sénat avait, fin février, dépassé les 100 000 signatures requises.

Mais le gouvernement s'oppose toujours à cette mesure.

Pour que celle-ci soit adoptée, il faut forcer la main. Une nouvelle pétition est donc en ligne pour que cette proposition de loi soit mise aux voix à l'Assemblée Nationale.

Si la pétition atteint les 100 000 signatures, le bureau de l'Assemblée Nationale sera obligé de se saisir de ce sujet.



Signez, faites signer et diffusez largement cette pétition :

<https://petitions.assemblee-nationale.fr/initiatives/i-352>

●● **Vie autonome : la PCH étendue à la cuisine**

Oui Le décret créant une aide à la parentalité (voir page 2) étend l'aide humaine au titre de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) à la cuisine et la vaisselle lors des temps de repas. Depuis la création de cette prestation, cette aide

pourtant indispensable avait expressément été exclue, contraignant les bénéficiaires à se faire aider autrement.

Non Par contre, l'aide ménagère et l'entretien du linge demeurent exclus de la PCH. Faudra-t-il attendre

encore 15 ans pour une nouvelle évolution ?

NOUVEAU

Le texte supprime également les barrières d'âge de 60 et 75 ans pour demander la PCH à condition que les critères pour en bénéficier étaient remplis avant 60 ans.

● **EMPLOI**

●● **Loi « santé au travail »: les inquiétudes du Collectif Handicaps**

Adoptée fin février par l'Assemblée Nationale, la loi « santé au travail » suscite aujourd'hui une réaction d'insatisfaction du Collectif Handicaps qui appelle à des améliorations lors de la navette parlementaire avec le Sénat. Il s'inquiète :

- Des conditions d'accès du médecin du travail au Dossier Médical Partagé (DMP), soumis à l'accord préalable du travailleur dont le consentement éclairé devrait être requis ; le médecin du travail n'aurait théoriquement accès qu'aux parties du dossier en lien avec une éventuelle maladie professionnelle.
- De la création d'une visite médicale à l'âge de 45 ans génératrice d'une forte pression sur des travailleurs, et ses conséquences sur la poursuite de l'activité professionnelle des travailleurs

- De la création d'un rendez-vous de pré-reprise entre le salarié et l'employeur en l'absence du médecin du travail organisé après un accident ou une maladie, à l'encontre de la prévention des situations de désinsertion professionnelle.

Par ailleurs, la création d'un passeport de prévention est à double tranchant : positif pour valoriser les formations mais il risque d'exonérer les employeurs de leur obligation de sécurité. Enfin, le Collectif Handicaps déplore la connivence entre patronat et syndicats pour exclure les associations de victimes du travail du comité national de prévention en santé au travail.

Cette proposition de loi Santé au travail reste donc « en-deçà des attentes » du Collectif car, selon lui, elle « renforce les droits d'employeurs en matière de gestion des carrières » au lieu de « sécuriser les parcours professionnels des salariés ».



● EMPLOI (SUITE)

●● Le congé de proche aidant étendu à la fonction publique

Le congé de proche aidant permet de cesser temporairement son activité ou de travailler à temps partiel pour s'occuper d'un proche handicapé ou en perte d'autonomie particulièrement grave.

Un décret de décembre dernier étend aux agents des 3 fonctions publiques (État, hospitalière et territoriale) la rémunération du congé de proche aidant entré en vigueur le 2 octobre dernier dans le secteur privé.

Ce décret détermine, pour les

fonctionnaires mais aussi pour les agents contractuels de droit public et les personnels médicaux des établissements publics de santé, les conditions d'attribution et de renouvellement du congé de proche aidant, les délais et modalités de mise en

œuvre et les cas de situations d'urgence pour lesquels les délais sont supprimés.

Informations complémentaires :

<https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/conge-proche-aidant-fonction-publique>

● ACCESSIBILITÉ

●● Les postiers doivent aider

Les employés des bureaux de poste sont tenus d'aider les clients handicapés dans l'envoi des lettres et colis, notamment en rédigeant si nécessaire le bordereau d'envoi en recommandé. Cette obligation a été rappelée en février dernier par la Direction des Ressources Humaines du Réseau La Poste. Jusqu'alors, les agents de La Poste n'étaient pas autorisés à remplir les



formulaires à la place des clients ; désormais, ils sont tenus de remplir la liasse d'expédition lorsqu'un client handicapé le demande et de l'accompagner sur les automates d'affranchissement. 60% des employés ont suivi un module de formation à l'accueil des clients handicapés, et son déploiement se poursuit.

● INSTITUTIONS

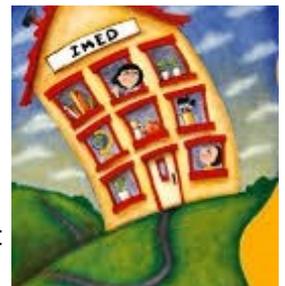
●● Les Établissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux (ESSMS) ébranlés mais debouts !

Le mensuel Directions destiné aux directeurs et cadres des Établissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux (ESSMS), a publié en décembre un sondage auprès de son lectorat sur le « monde d'après pour les acteurs de la solidarité » et sur l'impact de la crise sanitaire.



Ces dirigeants estiment que leurs difficultés les plus importantes ont résidé dans l'approvisionnement en équipements de protection (masques, blouses, gants, etc.), la gestion de l'anxiété des personnels, le maintien de l'accompagnement des usagers.

Ils ont majoritairement trouvé du soutien auprès de leurs pairs, de leur siège ou fédération professionnelle, soit moins qu'auprès des services de l'État et des collectivités locales (32%).



La moitié de ces dirigeants a été confrontée à des difficultés éthiques, et la responsabilité de 10% d'entre eux a été engagée par des familles, des usagers ou des professionnels.

Un quart des établissements pour personnes handicapées est financièrement en difficulté.

Deux-tiers constatent que leurs personnels sont épuisés ou inquiets de l'avenir.

Enfin, un sur deux estime que les ESSMS sont insuffisamment armés pour affronter la crise dans sa durée, et 75% pensent que les leçons de cette crise ne seront pas tirées par les pouvoirs publics.



● ACTION PUBLIQUE

●● Le baromètre des réformes

Un baromètre pourquoi faire? Le gouvernement a lancé un baromètre des réformes prioritaires censé informer les citoyens sur la date de leur mise en œuvre. Le dossier de présentation de ce baromètre (inaccessible aux déficients visuels !) comporte une partie « personnes handicapées » qui mentionne :

- la réduction du délai de réponse de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) à une demande d'Allocation Adulte Handicapé (AAH) : de 4,5 mois actuellement à 3 mois en 2022. Pas un mot en revanche sur les

longs délais de décision en matière de Prestation de Compensation du Handicap (PCH), d'accompagnement scolaire ou de placement en établissement médico-social, alors que ce sont eux qui compliquent le plus la vie des demandeurs.

- l'objectif pour 2022 de 25 % d'appareillage auditif sans reste à charge pour les assurés sociaux payant une mutuelle complémentaire;
- un total de 10 306 Unités Locales d'Inclusion Scolaire (ULIS) tous cycles confondus, et 345 classes maternelles et primaires adaptées aux enfants autistes.

● ÉDUCATION

●● 17 000 élèves sans accompagnants

- Le ministère de l'Éducation Nationale a fourni en décembre un tableau détaillant pour chaque département les décisions des MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) :
- le nombre d'élèves bénéficiant d'un AESH (Accompagnant d'Élèves en Situation de Handicap) individuel ou mutualisé,
- le taux de couverture et les laissés pour compte.

disposant d'un AESH individuel ou mutualisé, soit un taux de couverture de 93,6% pour les premiers et 92,3% pour les seconds.

16 628 élèves étaient sans AESH, soit 7,2% de ceux qui devaient en bénéficier.

Pour l'Ille et vilaine, sur 3 245 élèves bénéficiaires, 250 sont laissés pour compte.

Ce bilan établi au 31 mai 2020, soit quelques semaines avant la fin de la précédente année scolaire, chiffre à 214 616 le nombre d'élèves



●● Automaticité des aménagements pour examen



Un décret de décembre 2020 automatise l'aménagement des épreuves d'examens et concours de l'enseignement scolaire pour les élèves vivant avec des troubles du neurodéveloppement.

Les dispositions inscrites dans leur plan de scolarisation sont transposables sans formalité médicale, sur simple demande à l'autorité organisatrice du concours ou de l'examen. Cette simplification concerne l'enseignement général, technique et agricole. Toutefois, la publication de ce décret est intervenue alors que

l'inscription aux examens était close ou imminente, ce qui a dû être source de confusion pour les élèves concernés.

Ce décret ne satisfait pas la Fédération Française des Dys

Cette procédure simplifiée est réservée uniquement aux élèves ayant un Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP) ou un Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS), et seulement si les aménagements demandés à l'examen sont identiques à ceux inscrits dans ces projets. Or de nombreux élèves bénéficient d'aménagements de leurs conditions d'enseignement sans qu'un plan soit établi, par manque de médecins compétents ou de formalisation par écrit, ou sans qu'ils aient été mis en œuvre en prenant en compte les examens de fin de cycle scolaire. La FFDYS déplore également la création de « trois filtres (le médecin traitant, les professeurs,

le médecin de l'Éducation Nationale) pour obtenir les aménagements des examens qui doivent être validés ou non par l'autorité administrative .

La FFDYS revendique la création d'un formulaire unique sur le territoire, clair et normé, à

renseigner par le médecin traitant. Ceci permettra une meilleure lisibilité et une équité territoriale du dossier de demande d'aménagements aux examens et concours. La FFDYS rappelle que les recours lors du Baccalauréat 2019/2020 ont été si nombreux qu'ils n'ont pu être traités dans les délais, occasionnant des échecs chez les élèves et que pour le Bac 2021 « beaucoup de contrôles continus ont été réalisés au premier trimestre sans aménagements faute de publication de nouveaux textes.



● **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE LE 26 JUIN 2021 : UN RENDEZ-VOUS PRIMORDIAL**

Une date à noter dans vos agendas !

n'oubliez pas de vous inscrire... vous pourrez le faire dès la fin du mois d'avril !



Afin de permettre à tous de vivre cet événement dans de bonnes conditions, toutes les précautions sanitaires seront prises. Un double format est notamment prévu pour cette Assemblée Générale qui se déroulera :
 ⇒ sur le site principal de Normandie, au Carré des Docks au Havre ;
 ⇒ et en visioconférence sur 11 sites, pour chacune des autres régions.

Comme chaque année, l'AG permettra de rendre compte de l'activité de l'année 2020, dans le contexte inédit de la crise sanitaire, sociale, environnementale et économique. Au-delà, et à la lumière du projet associatif, elle sera l'occasion de faire le point sur la démarche [Le monde change, soyons acteurs de ce changement](#) et d'évoquer les perspectives à venir pour l'association.

● **MOBILISATION**

●● **PCH parentalité : il est encore temps de répondre à l'enquête**

APF France handicap a lancé une enquête pour évaluer l'impact de la PCH parentalité (Prestation de Compensation du Handicap) sur votre quotidien : prenez le temps de compléter ce court questionnaire, vos réponses et vos témoignages sont essentiels !

Les renseignements que vous fournirez resteront strictement confidentiels.

Pour répondre à l'enquête, [cliquez ici](#)

Pour en savoir plus sur la PCH parentalité, [cliquez ici](#)

(voir aussi p. 2)



●● **Démocratie en santé**

Dans le cadre de la série d'auditions conduites par la Mission d'Évaluation et de Contrôle des lois de financement de la Sécurité Sociale (MECSS) de l'Assemblée Nationale, France Assos Santé - dont APF France handicap est membre actif - a publié une note de position sur les instances de démocratie en santé.

Elle pose des constats du fonctionnement des Agences Régionales de Santé (ARS) et de leurs services et formule des propositions concrètes pour améliorer l'animation des projets de démocratie en santé sur les territoires.

Pour lire le communiqué de presse, [cliquez ici](#)

Pour télécharger la note de position, [cliquez ici](#)



●● **Pour une vraie loi Climat**

Le projet de loi Climat est en cours d'examen...

APF France Handicap s'est mobilisée pour exiger une loi ambitieuse. Elle a notamment signé l'appel pour une vraie loi Climat, aux côtés de plus de 150 organisations, afin de défendre les mesures proposées par les membres de la convention citoyenne pour le climat.

Des marches ont également été organisées le 28 mars.

Pour en savoir plus : <https://www.apf-francehandicap.org/actualite/apf-france-handicap-signe-appel-pour-une-vraie-loi-climat-41484>





• MOBILISATION (SUITE)

•• l'Union européenne et les droits des personnes handicapées

La Commission européenne vient de publier sa nouvelle stratégie 2021-2030 pour les droits des personnes handicapées.

APF France handicap salue des avancées en phase avec les demandes portées dans son [plaidoyer](#).

En effet, reconnaissant les situations dramatiques auxquelles sont confrontées les personnes en situation de handicap en cette période de pandémie Covid-19, la Commission présente des propositions visant à améliorer les conditions de vie des 100 millions de personnes handicapées au sein de l'Union, grâce à la mise en œuvre de la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées (CIDPH)*. Sa stratégie décennale définit des initiatives clés autour de trois grands thèmes : droits dans l'Union, autonomie, non-discrimination et égalité des chances.

Parmi les actions phares :

- la proposition d'une "carte européenne du handicap" en 2023 pour faciliter la libre circulation des personnes handicapées ;
- l'initiative visant à accroître l'emploi des personnes handicapées au sein de l'UE ;
- la création d'un centre de ressources "AccessibleEU" d'ici 2022 ;
- la mobilisation des financements européens en faveur des personnes en situation de handicap ;
- la mise en place d'une plateforme sur le handicap ;
- la reconnaissance de la situation spécifique des personnes handicapées qui subissent de multiples formes de discrimination.

Si certaines actions sont très concrètes et assorties d'un calendrier précis, d'autres objectifs sont plus ambitieux et devront être précisés. En lien avec ses partenaires européens, APF France handicap suivra de très près le déploiement de cette stratégie et sa mise en œuvre en France.

Pour télécharger le document, [cliquez ici](#)



*CIDPH Convention Internationale relative aux Droits des Personnes Handicapées

• AGIT'ACTION : REJOIGNEZ LE MOUVEMENT !

Deux rendez-vous

Pour accompagner et développer la dynamique jeunesse, choisissez l'un des deux rendez-vous mensuels proposés par APF France handicap :

Format découverte

Via un outil ludique et interactif, vous pourrez découvrir la dynamique jeunesse, les outils à disposition, ce qui se fait dans les autres territoires et partager vos idées... et surtout, devenir un membre actif de la communauté.

Format thématique

Vous pourrez aller plus en profondeur sur une thématique. Au programme par exemple : le pouvoir de l'inter-associatif, la Fabrik, les revendications des jeunes, les groupes jeunes...

Pour vous inscrire, c'est [par ici](#) !

Pour en savoir plus sur Agit'Action : <http://jeune.apf.asso.fr/>





• **APF FRANCE HANDICAP PROPOSE UNE « SEMAINE DE L'ACCESSIBILITÉ » DU 26 AU 30 AVRIL**



LA DÉLÉGATION S'INVESTIT

avec la diffusion de clips vidéo sur les réseaux sociaux et sur les sites APF et la rencontre avec le grand public à l'occasion de « cafés papote » dans les Délégations.

Comment fait-on quand on habite Saint-Nicolas-de-Redon pour se rendre à Redon ? Etc.

N'hésitez pas à venir apporter votre contribution à cette mobilisation car il faut que l'écho médiatique soit le plus large possible.

Les jours suivants sont consacrés à la mise en valeur les uns après les autres de chacun des 4 thèmes retenus. Chaque département se charge plus particulièrement d'un thème un jour donné ; les autres départements venant en renfort le jour dit.

En Bretagne

Cette semaine de mobilisation régionale se concrétisera en Bretagne par une action coordonnée des 4 départements, déclinée autour de 4 thèmes : l'accès aux soins, aux commerces, aux transports, aux loisirs et à la culture.

Le lundi est consacré à une journée régionale de lancement

Ainsi l'Ille-et-Vilaine sera particulièrement mobilisée le jeudi pour la question des transports : quel accueil à Handistar pour un usager extérieur à l'agglomération qui souhaite se rendre sur Rennes ?

Attention !

Les dernières mesures sanitaires risquent de bousculer la tenue et le programme de cette mobilisation. Informez-vous auprès de la Délégation (02 99 84 26 66) ou sur notre site Internet : <https://apf-francehandicap35.org/>

• **INFOS PRATIQUES**

•• **Guide pour les parents, conjoints et autres proches**

Suivez le guide



Ce guide est destiné aux proches qui accompagnent une personne en situation de handicap pour l'élaboration de son projet de vie et de son plan personnalisé de

compensation. Ce guide de 44 pages définit le projet de vie et le plan de compensation ; il aide également à appréhender les éléments nécessaires à leur élaboration : les lieux de vie et l'environnement de la personne accompagnée, sa santé, ses habitudes de vie, sa vie relationnelle et sa participation

sociale tout en tenant compte des besoins et souhaits de l'aidant.

Ce guide est téléchargeable sur le site de la Délégation : [21-01-2020-Guide-Parents.pdf](https://apf-francehandicap35.org/21-01-2020-Guide-Parents.pdf) (apf-francehandicap35.org)

•• **Nouvelles technologies et handicap**

De la co-conception à l'appropriation » : retour sur le webinaire du 12 mars

Un numérique plus accessible basé sur l'expertise d'usage des personnes handicapées, telle est l'ambition du TechLab, centre d'innovation technologique créé par APF France handicap. Près de 200 personnes –journalistes, partenaires, institutionnels– ont assisté à la conférence officialisant son lancement le

12 mars et dans laquelle intervenaient notamment Sophie Cluzel, secrétaire d'État chargée des personnes handicapées, et Philippe Denormandie, co-auteur du rapport *des aides techniques pour l'autonomie des personnes en situation de handicap ou âgées : une réforme structurelle indispensable.*

Pour en savoir plus : <https://www.apf-francehandicap.org/actualite/lancement-du-techlab-le-hub-de-innovation-technologique-41492>



• LA PLATEFORME EMPLOI D'APF FRANCE HANDICAP PREND DE L'AMPLEUR

Le SAMS 35 (service d'accompagnement à la vie sociale) porte depuis plusieurs années un dispositif d'accompagnement dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

Il a recours pour cela à un réseau de 11 professionnels (ergothérapeutes et chargés d'insertion) couvrant l'ensemble du territoire breton.

Le PAS (Prestation d'Appui Spécifique) est le noyau dur de la Plateforme

financée par les fonds d'insertion des personnes handicapées (AGEFIPH et FIPHFP), cette intervention est maintenant bien rodée après une dizaine d'années de pratique.

Elle consiste à apporter un accompagnement au travailleur handicapé : sur prescription d'un conseiller à l'emploi (CAP emploi, Pôle Emploi, Mission Locale) ou d'un médecin du travail. Les professionnels de la plateforme vont participer à l'évaluation des capacités de la personne, à l'adaptation et à la définition du poste de travail en proposant l'essai de différents matériels adaptés.

Cette action favorise le maintien dans l'emploi mais aussi l'aide à la définition du projet professionnel et le recrutement et l'adaptation de travailleurs handicapés dans les entreprises.

Absence de PAS, que se passe-t-il ?

Les entreprises qui pour une raison ou une autre ne peuvent bénéficier d'un PAS pourront demander une prestation équivalente : la PSE (Prestation Spécifique aux Entreprises) ; les financements auront une autre origine mais la démarche d'accompagnement sera la même voire plus large puisqu'elle peut concerner d'autres formes de handicaps que le handicap moteur (troubles Dys et épilepsie).

Un volet formations

En complément à ces interventions, la plateforme propose un volet formation et sensibilisation auprès de collectifs de travail afin de faciliter l'adaptation et l'accueil de la personne en situation de handicap.

En 2021, la Plateforme emploi s'enrichit de deux nouveautés

- un parc de prêt de matériel qui a reçu le soutien financier des Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées (AGEFIPH et FIPHFP*) et la coopération d'un certain nombre de fournisseurs qui acceptent de prêter du matériel. Ce plateau technique sera particulièrement utile pour faciliter l'embauche en contrat court ou l'entrée en formation ; mais aussi en prévention lors de situation de rupture pour les personnes en emploi.
- en collaboration avec l'ADAPT (Association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées) un dispositif en direction des jeunes (16-25 ans), le « Déclic jeune emploi et santé » financé par l'ARS (Agence Régionale de Santé). Il s'agit de faciliter la relation des conseillers à l'emploi et des professionnels du secteur médico-social en proposant une expertise, une évaluation qui favorise le projet d'insertion et l'accompagnement vers

l'emploi. Ces interventions ne sont pas réservées aux jeunes en situation de handicap moteur ; elles peuvent concerner tout type de handicap. Dans un premier temps, l'action du « Déclic Jeune » se déploiera sur l'Ille-et-Vilaine uniquement. Plus d'informations en contactant le « Déclic Jeune » par mail : declicjes35@gmail.com

NOUVEAU

Désormais à l'étroit dans ses locaux de l'avenue de Pologne, le SAMS 35 va bientôt bénéficier d'une annexe dans les nouveaux locaux du « Quadri » (dans le quartier du Blosne près du Triangle) qui pourront accueillir les services de la plateforme emploi. L'emménagement est prévu en juin 2021.

*AGEPHIP

Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées

FIPHFP

Fonds insertion pour personnes handicapées dans la fonction publique



• DES HABITATS PARTAGÉS À CHAVAGNE



Un projet

Pour favoriser l'inclusion de personnes handicapées sur la commune de Chavagne, l'association

Handichavagne souhaite créer de petits ensembles de logements

indépendants associés à un espace de vie partagé. Pour cela, elle travaille en concertation avec la mairie et avec l'accompagnement d'APF France handicap.

Besoin de vous

Il lui faut également recenser les besoins des personnes

intéressées par ce projet : si tel est le cas, faites-vous connaître auprès de l'association Handichavagne par courrier au 3bis rue de la croix-verte - 35310 - Chavagne ou par mail à handichavagne@gmail.com.

• LE NOUVEAU BAROMÈTRE DES MDPH

La CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie) vient de mettre à jour le baromètre des MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées). On y trouve un certain nombre de données chiffrées, à partir d'un relevé effectué au cours du dernier trimestre 20 (Les chiffres publiés dans le précédent numéro d'Han'Dizou concernent l'année 2019).



Le taux d'attribution de certains droits à vie

- L'AAH (Allocation Adulte Handicapé) à vie pour les personnes bénéficiaires d'un taux d'invalidité d'au moins 80 %
- Une majorité de départements use largement de cette possibilité (plus de 2 dossiers sur 3). En Ille-et-Vilaine, le taux est inférieur à 50 %
- la carte d'invalidité (CMI) à vie. L'Ille-et-Vilaine ouvre un peu plus les vannes : 60 %.

L'autre information qu'on peut relever concerne la durée de traitement des dossiers.

Avec un temps global d'étude des dossiers supérieur à 6 mois, l'Ille-et-Vilaine régresse de façon importante par rapport à l'année précédente (moins de 5 mois) et se situe désormais nettement en queue du peloton.

On ne trouve que 5 départements pour faire pire : la Seine-Saint-Denis (6 mois et demi), le Finistère, la Dordogne, le Loir-et-Cher (7 mois et plus) et la Martinique

(près de 9 mois !).

En Ille-et-Vilaine, les délais les plus longs concernent l'attribution de l'AAH et de la PCH (près de 8 mois d'attente !).

On peut trouver pire ailleurs : Creuse, Dordogne, Finistère, Loir-et-Cher, Seine-Saint-Denis et Martinique. Mais ce n'est pas une consolation.

Consultez l'ensemble des résultats publiés par la CNSA : <https://www.cnsa.fr/vous-etes-une-personne-handicapee-ou-un-proche/barometre-des-maisons-departementales-des-personnes>

• RENCONTRE AVEC MME OLLIVAUX, DIRECTRICE DE LA MDPH* D'ILLE-ET-VILAINE

Rendez-vous le 24 mars dernier avec Mme Ollivaux, directrice de la MDPH d'Ille et Vilaine auquel étaient présents : Patrick Aubry Représentant départemental APF France handicap, Stéphanie Collet, sa suppléante, Philippe Maruelle et Sandrine Baot, tous deux membres de la CDAPH* ainsi que Cécile Cottebrune Débats, Directrice Territoriale 35/56.

Principaux objectifs de cette rencontre étaient de revenir sur les résultats du baromètre national publié par la CNSA^o qui classe dans les dernières la MDPH 35, selon différents critères notamment la durée d'étude des dossiers, le recours à l'attribution de certains droits à vie.

Des chiffres contestés par Mme Ollivaux...

Un contact pourtant renforcé par les situations vécues et rapportées par certains de nos adhérents avec l'angoisse provoquée par une attente sans réponse.

Pour expliquer le grand retard pris, la directrice a évoqué, du changement de personnel, les conséquences de la crise sanitaire, le déploiement d'un

outil informatique à l'échelle nationale avec un temps supplémentaire de prise en main par les agents.

Ces deux derniers arguments peuvent laisser dubitatifs car toutes les maisons départementales sont dans la même situation.

Un travail est en cours pour la génération de droits à vie. Cela permettra un traitement plus rapide des demandes. A noter qu'une personne bénéficiant de ce droit, pourra demander son réexamen, si sa situation change.

Volonté de la part de la MDPH de modifier son organisation actuelle afin de rattraper le retard. Elle souhaite également mieux informer les demandeurs. Nous avons beaucoup insisté sur l'importance d'une meilleure communication sur le suivi des dossiers.

Enfin nous avons alerté Mme Ollivaux sur le maintien sans dévalorisation de l'indemnité versée aux proches aidants, aux parents d'enfants en situation de handicap. Une réponse plus précise de sa part est à venir.

Un partenariat?

Mme Ollivaux souhaite un partenariat avec l'APF France handicap pour trouver des solutions aux situations problématiques qui seraient portées à son attention. On peut s'en féliciter mais il a été bon de lui rappeler que nous parlons aussi pour l'ensemble des personnes en situation de handicap.

*Maison départementale des personnes handicapées

*Commission départementale de l'autonomie et des personnes handicapées

^oCaisse nationale de solidarité et de l'autonomie



REACTION/ ACTION !

Un formulaire de doléances va vous être envoyé pour que vous puissiez nous faire part des soucis que vous avez rencontrés dans vos démarches, décrire en quelques lignes la problématique, à quelle date la prestation doit ou devait s'arrêter, à quelle date le dossier de demande ou de renouvellement a été envoyé, si aujourd'hui la situation est toujours bloquée, les répercussions sur la vie des personnes. Les doléances seront collectées à la délégation et seront envoyées une à une, jour après jour à la directrice de la MDPH.

• QUELLES ÉVOLUTIONS À L'EEAP (ÉTABLISSEMENTS POUR ENFANTS ET ADOLESCENTS POLYHANDICAPÉS) DE CHARTRES DE BRETAGNE ?

Portée par le Collectif des Familles de Personnes Polyhandicapées et soutenue par APF France handicap, la mobilisation a été particulièrement forte à l'EEAP de Chartres de Bretagne au cours des dernières années. Le souffle s'est un peu apaisé en raison des circonstances ; c'est peut-être le moment de faire le bilan de ce qui a été obtenu et de ce qui reste à obtenir.

La première avancée a vu le jour en septembre 2019 :

16 enfants polyhandicapés sans solution ont pu profiter d'un accueil séquentiel deux jours par semaine grâce aux moyens supplémentaires débloqués par l'ARS ; ce nouveau service au sein de l'EEAP a été baptisé du joli nom de « Souffle d'Éole ».

Ce dispositif a été complété à partir de décembre 2020

par une prestation en milieu ouvert, baptisée "Ti Kern": 8 enfants bénéficient d'un accompagnement à domicile (dont 6 accueillis à temps partiel au Souffle d'Éole)

Ces dispositions apportent un soulagement précieux aux familles des enfants dans

l'attente d'une entrée à l'EEAP; mais cela ne doit pas faire oublier que la liste des inscrits est toujours aussi longue (plusieurs dizaines d'inscrits) et que les familles restent dans l'attente d'une solution pérenne.

Les deux dispositifs "Souffle d'Éole" et "Ty Kern" viennent compléter l'offre de service déjà existante au sein de l'EEAP (40 enfants et adolescents polyhandicapés en accueil de jour et en internat modulaire). Ensemble, ils constituent un pôle dédié aux enfants et aux adolescents en situation de polyhandicap.

Ce regroupement a reçu pour nom de baptême "Pôle Enfance Elisabeth Zucman" en hommage à ce médecin récemment décédé qui a voué son existence à la cause des personnes en situation de polyhandicap, militant jusqu'au bout pour une prise en charge adaptée et humaniste. Elle était présidente d'honneur du Groupe polyhandicap France.



DR Elisabeth Zucman



• ACCESSIBILITÉ DE LA PISCINE DE BRÉQUIGNY

La piscine de Bréquigny propose, depuis le 11 mars, 2 créneaux spécifiques au public en situation de handicap :

- ⇒ Dans le bassin nordique le mardi de 9h30 à 10h30
- ⇒ Dans le bassin couvert le jeudi de 9h30 à 10h30.

Conditions d'accès

Ces deux créneaux seront accessibles sans réservation, mais sur présentation obligatoire d'une Carte Mobilité Inclusion (CMI).

Les bénéficiaires peuvent être accompagnés par une personne qui n'a pas de CMI, la seule contrainte est que l'accompagnant ne pourra pas aller dans l'eau.

L'aidant pourra rester aux abords de la piscine mais sans chaussures et si possible avoir une tenue de sport pour

répondre au règlement sanitaire strict.

Il y a un accès au petit bassin pour les non nageurs par le bassin nordique.

Concernant le bassin couvert, tout dépendra de la disponibilité des maîtres nageurs.

La piscine est équipée d'un fauteuil pour la mise à l'eau des personnes au niveau du grand bassin.

Les maîtres nageurs pourront également aider les personnes à aller et sortir de l'eau.

Les créneaux annoncés sont les créneaux passés dans l'eau.

Il faut donc ajouter 20 minutes avant afin de se changer, et 1/2h après afin de se rhabiller. Les personnes peuvent donc se présenter à 9h10 pour une sortie effective de la piscine à 11 h.

Il sera difficile pour la piscine de proposer d'autres créneaux tout en respectant le protocole sanitaire contraignant car les scolaires ont aussi accès à l'équipement.



• **PORTRAIT DE DIMITRI KASPRZAK**



mais encore faut-il trouver les bons mots et la bonne attitude pour bien communiquer et pour cela le théâtre m'a aidé à une époque.

Hyper.....actif ?

Depuis plusieurs années, je fais du foot-fauteuil en compétition, cela me permet de renforcer mon esprit d'équipe et d'aiguiser de mon sens d'observation et de réactivité, et on rigole bien...

Je fais aussi partie d'une compagnie de danse contemporaine, avec des personnes valides, et nous nous produisons en public. Fier de réaliser cette performance, j'en arrive à ôter les barrières des conventions en pratiquant de manière inclusive (personnes en situation de handicap et valides) cet art.

Depuis deux ans, je suis devenu enseignant dans l'association de danse et nous produisons depuis le début de l'épidémie, des cours en vidéos visibles sur une chaîne YouTube afin que chacun puisse continuer à pratiquer la danse à domicile.

Militant

Je suis membre actif du CVS (Conseil de Vie Social) du SAMS 35, actuellement Président, je prends plaisir à m'investir dans les projets et animer des réunions régulières. Je suis adhérent à APF France Handicap depuis longtemps et je fais partie du groupe « Initiatives ». J'ai été membre du CAPFD (Conseil APF de Département)

entre 2012 et 2015, et j'ai été élu pour le dernier mandat.

Toutes ces actions m'enrichissent énormément et renforcent ma confiance en moi.

Toutes ces associations ont pour objectif d'améliorer la vie des personnes en situation de handicap. Proposer des idées, pour rendre le quotidien plus agréable à vivre et maintenir, dans la mesure du possible, une certaine autonomie est un engagement solidaire qui me tient à cœur.

Vivre c'est exister

Grâce aux progrès technologiques, nous pouvons bénéficier d'un environnement adapté à nos besoins, mais il faut tenir compte également de l'aide humaine indispensable à l'équilibre de chacun.

Mon investissement au sein de toutes ces activités s'inscrit dans une volonté de montrer la diversité des capacités des personnes en situation de handicap et de prouver qu'il est possible que chacun puisse trouver sa place dans la vie sociale, qu'on soit en situation de handicap ou non.

Je m'appelle Dimitri, j'ai 45 ans, célibataire et je réside seul, à Rennes, en appartement depuis plus de 20 ans.

IMC*, j'emploie 2 personnes qui m'aident dans la vie quotidienne, je suis employeur direct.

Un personnage de caractère

Doté d'une forte personnalité, j'ai toujours eu la volonté de me dépasser et surprendre. J'ai du mal à m'exprimer mais, même seul sans AVS*, j'arrive à capter suffisamment d'attention chez l'autre, pour me faire comprendre.

Le monde qui nous entoure n'est pas aussi indifférent que cela



Dimitri KASPRZAK

*IMC Infirme moteur cérébral * AVS Auxiliaire de vie sociale

PETITES ANNONCES

 **Donne** moteur d'équipement automobile Kempf (2002) : ce moteur est celui d'un anneau accélérateur électronique installé au volant. Si vous en avez l'utilité directe, contactez la délégation :

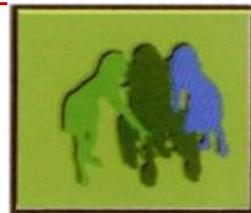
☎ 02.99.84.26.66 ou ✉ dd.35@apf.asso.fr



• VISITES À DOMICILE



Vous souhaitez parler, rencontrer d'autres personnes, échanger, sortir de votre isolement : contactez votre Délégation !
Les adhérents qui le souhaitent peuvent ainsi s'inscrire auprès de la Délégation Départementale afin de recevoir la visite d'un bénévole à leur domicile.



N'hésitez plus, contactez la DD35 (40, rue Danton, 35700 Rennes)
ou appelez le n°02.99.84.26.66.

• DONNER C'EST À NOUVEAU POSSIBLE À LA DÉLÉGATION

Donner c'est possible sur certains créneaux grâce à Annie

Vous êtes nombreux à nous faire part de la difficulté de pouvoir déposer vos dons à la Délégation. Ainsi Annie vous propose de vous accueillir les vendredis à la Délégation après-midi de 13H à 17H, et ce, à compter du 9 avril 2021.

Les dons se feront en extérieur au 40 RUE DANTON 35700 RENNES afin de respecter les mesures barrières. Pour rappel, en l'absence de braderie, il est important de retenir les objets que nous pourrions revendre facilement à la réouverture des festivités (jouets en très bon état et complets, livres etc...)

Contact : Annie Derriennic 06 88 89 04 69

• VENTES EN LIGNE À LA DÉLÉGATION



Comme vous le savez, toutes nos ventes en braderies sont de nouveau stoppées suite à la crise sanitaire. Afin de pouvoir continuer à trouver « preneur » de certains de nos objets nous lançons à partir du 9 avril **La Vente en ligne sur le Bon coin.**

Les référents de stand avec leur équipe bénévole pourront identifier et photographier les objets qu'Annie mettra en ligne au plus vite.

Site: <https://www.leboncoin.fr/annonces/offres/bretagne/ille-et-vilaine>

Contact : Annie Derriennic 06 88 89 04 69

• BRADERIE 11 AVRIL ANNULÉE

En raison du contexte sanitaire, nous n'avons pu obtenir l'autorisation de la préfecture ni celle de la Ville de Rennes pour organiser la braderie prévue le dimanche 11 avril Halle Martenot à Rennes.

Celle-ci est donc annulée à notre grand regret. Néanmoins nous espérons que la

braderie du 12 juin pourra se tenir, idéalement dans la Halle ou à minima avec seulement 3 ou 4 stands sur l'Esplanade des Poissonniers comme en septembre dernier.

Nous vous tiendrons informés.



Dons pour les braderies

« Quel bonheur d'imaginer que nos livres, qui encombrant parfois bibliothèques et placards, vont avoir une nouvelle vie, qu'ils vont donner de la joie à d'autres personnes en leur permettant de s'évader durant quelques heures !

Soyez chaleureusement remerciés pour ces livres, ainsi que tous les autres objets que vous nous donnez, lesquels, par le biais de nos braderies, nous permettront de poursuivre les activités mises en place par la Délégation pour ses adhérents en situation de handicap. Cependant, veillez bien à vérifier leur état avant de nous les déposer. Pensez aux futurs acheteurs et, en amont, à la personne qui bénévolement prend le soin de trier vos dons et qui doit parfois en jeter les ¾, en faisant ce geste citoyen supplémentaire de déposer vos livres et autres objets en mauvais état dans les bacs de recyclage ou à la déchetterie et non à APF France handicap. Merci à vous ! »



/LES GROUPES

• BILAN DE L'ACTIVITÉ DES GROUPES RELAIS ET INITIATIVES

Durant le premier trimestre 2020, le groupe Initiatives et les groupes Relais ont repris le travail et une feuille de route pour l'année 2021 sur la revendication a été créée.

Mathieu continue ses visites et organise à présent les réunions en visioconférence avec tous les membres du Groupe Initiatives et des Groupes Relais. Une manière pour lui de réunir tous les membres ensemble et de mobiliser à nouveau, sous une nouvelle forme.

Différents travaux sont donc entrepris sur les sujets suivants :

- **Concertation territoriale sur la revendication : échéance fin juin 2021**
L'idée de cette concertation est de réfléchir à de nouveaux modes de revendication en partant de la concertation et du point de vue de chacun des adhérents de l'association sur le territoire de l'Ille-et-Vilaine. Ce travail va nous permettre de réfléchir à nos manières de faire de la revendication et surtout à une manière de faire votre revendication

- **Le guide des transports adaptés en Ille-et-Vilaine : échéance décembre 2021**
En partenariat avec le Groupe Hand'Hizou, le Groupe Initiative et les Groupes Relais travaillent ensemble sur la création d'un guide exhaustif des solutions de transports adaptés en Ille-et-Vilaine.
- **Conférences/tables rondes** sur la vie à domicile et notamment *les aides à domicile* : en lien avec les cafés citoyens (informations à venir).

- **Rénovation des ateliers de sensibilisation dont des ateliers à distance**
En lien avec le GI et le Copil (Comité de pilotage) des Sensibilisations, l'idée de ces travaux est de réaliser un point sur nos actions de sensibilisations et de voir comment elles pourraient évoluer.

Pour toutes informations sur ces projets : Mathieu CAILLEAU – 07-50-69-29-33 ou à mathieu.cailleau@apf.asso.fr

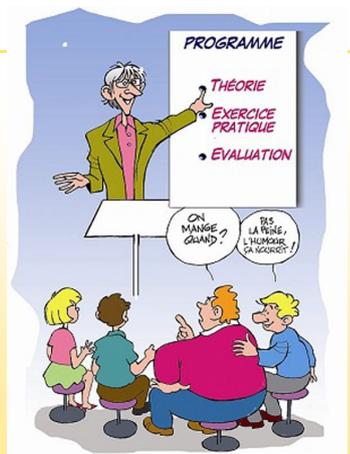
• FORMATIONS**Le nouveau catalogue territorial est arrivé !**

Vous êtes adhérent et/ou bénévole à la Délégation ou souhaitez le devenir. Vous aimeriez acquérir de nouvelles compétences et mieux connaître notre mouvement associatif ? Des formations sont proposées par les Délégations du Territoire 35/56 et partiellement financées par le Conseil Régional au titre du Fonds Départemental à la Vie Associative.

Consultez le catalogue ci-joint et inscrivez-vous vite ou dites-nous si ces formations vous intéressent à l'aide du bulletin d'inscription ci-joint.

Nous restons à votre disposition pour plus de renseignements. Vous pouvez contacter Catherine POULAIN au 06.73.74.09.99.

Au plaisir de vous accueillir.

**RePairs Aidants : un calendrier national de formations à distance**

7 nouvelles dates de formation, sur 7 thèmes différents, jusqu'au mois de juillet.

Ces **sessions, gratuites**, auront lieu **en visio**, sur des **demi-journées** (1 session de formation = 2 demi-journées, sauf pour le thème « Se maintenir en bonne santé » prévu sur 4 demi-journées).

Elles s'adressent à **tous : parents, conjoints, frères, sœurs, etc. qui apportent de l'aide à un proche en situation de handicap** et sont ainsi en position d'aidant familial. Elles seront **co-animées** par un aidant familial formé à la co-animation et un professionnel qualifié et reconnu par APF Formation.

Une inscription à une session vaut pour les 2 ou 4 demi-journées prévues. Il n'est pas possible de choisir des demi-journées à la carte ni de prendre, par exemple, une première demi-

journée en janvier et l'autre en mars sur un même thème.

Pour que les participants soient réellement disponibles durant les sessions, **les frais de suppléance seront remboursés à 100%** pour tous ceux qui nous en feront la demande, sur justificatif.

Vous trouverez également ce calendrier sur le blog RePairs Aidants : <http://repairsaidants.blogs.apf.asso.fr/>



• LES ACTIONS DES SALARIÉS : NOTRE ASSISTANTE TERRITORIALE, CATHERINE POULAIN, TÉMOIGNE :

Assistance au Foyer Guillaume d'Achon

Après le mois de décembre passé au Foyer Guillaume d'Achon pour apporter une aide au secrétariat, je suis revenue à mon poste en télétravail. Je poursuis le travail habituel de secrétariat mais avec des particularités.

En effet, comme mes collègues, je participe à l'élaboration du journal « dé-confiné », à son envoi par mail.

Les cordées

J'ai contribué à la mise en place des cordées avec des bénévoles et notamment la première de cordées que je remercie sincèrement au passage pour son investissement. Nous avons été amenés à interrompre cette activité qui ne semblait pas correspondre à un besoin de nos adhérents.

Relations adhérents bénévoles

J'ai également participé, avec mes collègues, à la mise en relation d'adhérents avec des bénévoles qui avaient accepté de se rendre à domicile pour une visite de courtoisie. Cette proposition a recueilli plus

de succès que les cordées. En ce moment je suis 5 adhérents qui reçoivent la visite d'une bénévole (3 visiteurs sur mon « secteur »).

Malgré la crise sanitaire nous avons fait des demandes à la Ville de Rennes et à la Préfecture pour organiser nos braderies habituelles Halle Martenot. Je vous en rappelle les dates prévisionnelles : 11 avril – 13 juin et 17 octobre (celle du 11 avril n'a pas obtenu cette autorisation et a dû être annulée).

Offre de formations

La période est celle des dépôts de demande de subventions. Après la demande de subvention de fonctionnement déposée à la Ville de Rennes, nous travaillons à la constitution du dossier de demande de fonds à la Région Bretagne pour la formation de nos bénévoles. Le catalogue de formation est joint à cet envoi ; vous le retrouverez également sur le site de la Délégation (<https://apf-francehandicap35.org>) Ces formations s'adressent à tous ceux qui sont déjà bénévoles et ceux qui souhaiteraient le devenir.

N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations.

Garder les liens

Nous sommes régulièrement en lien par téléphone avec nos adhérents et bénévoles. L'objectif est de conserver le lien et de recueillir leurs besoins et de leur venir en aide si nécessaire. (Plus de cinquante appels passés à nos adhérents uniquement pour prendre de leurs nouvelles).

Nous participons avec mes collègues à des réunions en visioconférence. Nous avons également bénéficié d'une formation à distance sur le thème « gérer les situations de tension dans l'accueil en Délégation ».

En conclusion, même si l'activité de la Délégation se poursuit sous une forme totalement inédite nous avons hâte de vous retrouver en présentiel et de retrouver notre vie « d'avant ».



SORTIES ET LOISIRS

Avec le 2nd confinement, tous les ateliers, rencontres et sorties ont été suspendus (hormis les actions citées dans les pages précédentes). Il n'est toujours pas possible d'envisager à nouveau des regroupements en Délégation pour l'instant. Il est en revanche possible de venir en individuel à la Délégation sur RDV.

Certains ateliers cependant ont poursuivi leurs activités sous une autre forme. Ainsi, la chorale poursuit son répertoire à distance et se retrouve par visioconférence les jeudis après-midi. Les effectifs sont réduits mais les quelques participants sont heureux de se retrouver ainsi et de chanter malgré tout ! Outre l'édition du journal « dé-confiné » chaque semaine et adressé par email à tous les adhérents possédant une adresse électronique (envoi postal possible sur demande), des visites à domicile sont toujours proposées aux adhérents qui le souhaitent.



Depuis mars, un programme d'activités hebdomadaires en individuel est proposé : réalisation de semis, piscine, visite d'un parc, échanges à plusieurs par téléphone ou visioconférence, vélo couché, relaxation, blind-test à plusieurs en visioconférence, balades (étang d'Apigné)...

Pour connaître les conditions et les modalités de reprise de toutes les activités, informez-vous auprès de Stéphanie Piron à la Délégation (02 99 84 26 66) ou consultez directement la rubrique agenda du site Internet : <https://apf-francehandicap35.org/xagenda/index.php>.

• CULTURE



Handicap et adoption

Dans ses mangas *Perfect World*, Rie Aruga aborde la question du handicap de manière tendre et poétique tout en confrontant le lecteur à la réalité. Dans le tome 11, avant-dernier de la collection, Itsuki, architecte en fauteuil roulant, et Tsugumi, décoratrice d'intérieur, souhaitent fonder une famille. Ils décident d'adopter un bébé, mais comment surmonter les différents obstacles qu'ils rencontrent ? *Perfect World Tome 11*, par Rie Aruga, éditions Akata, 6,99€



Grandir avec un frère différent

Jumeaux, Léon et Paulin sont nés prématurément. En raison d'une hémorragie cérébrale, Paulin est resté polyhandicapé, son état associant déficit mental et infirmité motrice. Réalisatrice de programmes radio sur France Culture et écrivaine, Anne-Laure Chanel livre son vécu de sœur. Elle raconte ses souvenirs de complicité avec Paulin, mais aussi ses angoisses, sa culpabilité, les difficultés, doutes et démarches sans fin et les frustrations relationnelles... récit difficile, sans tabou, d'une expérience de vie livrée au public sans lui asséner de certitudes. *Sœur sans bruit, grandir avec un frère différent*, par Anne-Laure Chanel, éditions du Rouergue, 21,80€



Rin ira-t-elle aux jeux paralympiques de Tokyo ?

Akata a publié le 3ème et dernier volume du manga *Running Girl*, qui conte la résurrection par le sport d'une adolescente amputée tibiale. Rin s'investit à fond dans le sprint, sans disposer d'un encadrement sportif mais compensant cette lacune par une volonté farouche. Et dans le même temps, de nouvelles lames de course sont expérimentées, permettant de les alléger et pallier les faiblesses physiques de Rin. Pourra-t-elle se qualifier pour les jeux paralympiques ?

Running Girl tome 3, par Narumi Shigematsu, éditions Akata, 6,99€



Le tiroir à bonheurs

Liam, 4 ans, vient d'avoir un petit frère, Yanis. Très vite, ses parents comprennent que leur bébé a de gros problèmes de santé, il est épileptique et polyhandicapé. Commence alors un long combat... Tout en délicatesse et avec pudeur, la dynamique Awa raconte comment elle va devenir aidante familiale et ouvrir, par nécessité, une micro-crèche inclusive, puis deux... Jusqu'à ce que le couple finisse par accepter le placement progressif de Yanis en établissement. Découvrez ce roman poignant qui nous plonge également dans la vie d'une femme issue de l'émigration. *Le tiroir à bonheurs*, par Awa Camara, éditions S-Active, 14€



Croquez Lila !

Julie-Anne Karsenty lance une collection de livres petit format, *Lila signe avec bébé*. Le premier volume d'une trentaine de pages, *Lila est à croquer*, présente la fillette et sa maman qui dialoguent tendrement en signes au fil d'une histoire : sur la page de gauche, le texte et le signe principal détaillé, sur celle de droite l'action illustrée. L'objectif est d'améliorer la communication et l'échange avec les tout-petits. Des vidéos complémentaires présentant d'autres signes sont proposées sur Facebook.

Lila est à croquer, par Julie-Anne Karsenty sur des illustrations de Melissa Laurent, 11,50€ sur Internet seulement port compris



Lulu va être opérée

Dans un format ludique, le Réseau Lucioles publie un ouvrage pédagogique destiné aux personnels soignants et aux parents d'enfants handicapés intellectuels avec troubles associés. Un recueil d'informations utiles à la préparation et à la réalisation d'actes chirurgicaux sur ces enfants. *Lulu va être opérée*, par le Réseau Lucioles, 20€ auprès de l'association.

• La langue des signes, nouvelle langue nationale aux Pays-Bas

Reconnaissance de la langue des signes

Les Pays-Bas viennent de reconnaître la langue des signes néerlandaise comme langue nationale, à égalité du néerlandais et du frison. Cette décision est une conséquence positive de l'épidémie de coronavirus. A cette annonce, la Fédération Nationale des Sourds de France a rappelé sa forte mobilisation

pour que la langue des signes française soit inscrite dans la Constitution. Cette revendication reste encore rejetée par le gouvernement qui n'a pas l'intention de lancer le débat public.



• SPORTS

Handisport : le programme d'activités numériques

Handisport s'invite chez vous en 2021 pour un 3ème cycle d'activités digitales
« Ensemble en mouvement » gratuit pour tous ses licenciés !

Chaque semaine, jusqu'à la fin de la saison sportive (juin 2021), retrouvez, du lundi au samedi de 18h30 à 19h30 (horaires pouvant être modifiés), via l'application Zoom : cardio boxe, renforcement musculaire, échecs, zumba, danse contemporaine, stretching et mobilité, zumba assis ; et les dimanches après-midi : tournois esport (FIFA 21, NBA 2K20 et TrackMania)...

Débutants, intermédiaires, confirmés, les cours sont accessibles à tous. Les personnes non licenciées pourront souscrire à la Licence Handisport Digitale Solo.

Infos complémentaires : Fédération Française Handisport : www.handisport.org

Damien Seguin 6ème du Vendée Globe.

Le navigateur handicapé Damien Seguin est arrivé le 28 janvier aux Sables d'Olonne (Vendée) au terme d'un tour du monde à la voile en solitaire et sans assistance.

Il a bouclé ce Vendée Globe en 80 jours, 21 heures, 58 minutes et 20 secondes, 6^{ème} bateau à l'arrivée.



Il est toutefois le 1er navigateur à revenir au port de départ dans la catégorie des Imoca à dérives simples, les bateaux des 5 premiers étant équipés de foils qui apportent un gain de vitesse notable.

A plusieurs reprises Damien Seguin a atteint la 2^{de} place du classement, titillant les autres skippers dont le 1^{er} ne l'a précédé que de 16 heures à l'arrivée.

Le final de ce tour du monde a offert un vrai suspense, transformant une course au long cours en sprint.

Dimanche 7 février – Sports – Mag' Champions d'exception.

Le 16^{ème} numéro du magazine du handisport Champions d'exception diffusé sur France 4 le 9 février dernier a présenté un portrait du capitaine de l'équipe de France de rugby fauteuil, Jonathan Hivernat, proposé par ses camarades du Stade Toulousain Rugby Handisport où il est licencié.

Jonathan précise les conséquences de la maladie de Charcot-Marie-Tooth sur sa pratique sportive, expose ses objectifs des prochains mois et années, et on le suit dans son métier de vendeur en équipement sportif.

Ce magazine est aussi l'occasion de découvrir la pelote basque « fauteuil » qu'il pratique pour se détendre.

Puis on suit à Angers (Maine-et-Loire) les championnats de France de natation petit bassin de décembre dernier et plus particulièrement le nageur malvoyant Alex Portal qui a battu lors des séries le record du monde du 400 mètres nage libre et celui du 100 mètres dos, puis en finale celui du 100 mètres nage libre.

Un handisportif devenu champion de France toutes catégories à Angers, et qui participe également aux compétitions « valides ».





• SPORTS

Ladernerie d'État.

Si l'État s'est engagé à financer 80% des 100 millions du budget d'organisation des Jeux Paralympiques de Paris 2024, le gouvernement n'a toujours pas inscrit la dépense dans les lignes budgétaires alors qu'on se rapproche de 2024.

La ministre des sports a justifié ce retard en rappelant le financement, en 2020, du Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF), qui devrait, fort de ses 17 référents territoriaux, s'impliquer dans le développement de la pratique sportive des personnes porteuses de handicaps. Pour sa part, la ville de Paris a voté mi-novembre l'attribution de 10 millions d'euros, et le Conseil Régional Île-de-France a fait de même en mars 2018, ce qui établit le financement public des Jeux Paralympiques de Paris 2024 à 100 millions d'euros. A noter que la Ville de Paris et le département de Paris accordent pour 2020 royalement 5 000 € de subvention annuelle aux Comités départementaux handisport et sport adapté.

Paris 2024 modifie ses sites.

Le Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 a procédé à une nouvelle modification des sites de compétitions. Pour les épreuves paralympiques, 9 des 25 sports changent de lieu, gagnant ou perdant potentiellement du prestige et de l'audience. A l'exception du départ du triathlon, les compétitions se dérouleront donc en salles ou

dans des stades provisoires, sans utiliser les espaces publics, réduisant ainsi leur impact sur la vie quotidienne des Parisiens et Franciliens. La visibilité des jeux paralympiques ne pourra qu'en pâtir.

Paris 2024 veut recruter.

Le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 vient de signer une convention avec l'Agefiph* pour être aidé dans l'emploi de travailleurs handicapés. Il emploie actuellement 301 personnes, dont 13 reconnues travailleur handicapé, et devrait en recruter 200 de plus l'an prochain, essentiellement à haut niveau de diplôme. Ces recrutements se feront à l'échelon national. Le Comité déclare travailler avec l'Agefiph pour accompagner cette décision (logements et environnement adaptés notamment, formations, préparation de l'après 2024 et son contingent de reclassements...).



*Agefiph Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées

• LOISIRS

•• Brexit et chiens d'assistance enregistrés

Les conditions de voyage avec un chien guide d'aveugle ou d'assistance à une personne handicapée motrice vers le Royaume-Uni (Angleterre, Écosse et Pays de Galles) ont enfin été précisées fin février dernier. Pour les non-britanniques, le passeport européen pour animal de compagnie demeure valable pour entrer et revenir dans l'un de ces pays, mais les règles sont plus complexes dans l'hypothèse d'une

continuation de voyage vers un autre pays ou en revenir en passant par le Royaume-Uni. Il est alors exigé de passer par quelques points d'entrée spécifiques (ports, aéroports et gares) et de présenter un certificat de bonne santé délivré moins de 10 jours avant par un vétérinaire agréé ; ce certificat n'est valable que pour un seul voyage. Dans tous les cas, le chien doit être doté d'une puce électronique

d'identification, être vacciné contre la rage, et pour certaines destinations avoir subi un traitement anti-parasitaire. Ces nouvelles règles sanitaires résultent du départ du Royaume-Uni de l'Union Européenne.



•• Evasion handicap famille : les vacances des aidants et de leurs proches

« Evasion handicap famille » organise des séjours en famille où chacun peut prendre du temps pour soi. 20 destinations sont proposées dans toute la France.

Conditions : avoir un membre de la famille en situation de handicap psychique, de polyhandicap ou atteint d'autisme et être âgé entre 10 et 30 ans.

Pour consulter les offres de séjours : www.vvf-villages.fr/evasion-handicap-famille.html.

Conseiller UFCV : 01 44 72 45 10. Conseiller UFCV : 01 44 72 45 10.

• LA RECETTE DE LA MOUNA, LA BRIOCHE DE PÂQUES

La confection de la Mouna est une tradition pascale d'origine espagnole (Valence, Alicante). Elle est un peu ma Madeleine de Proust et me replonge dans mon enfance avec tout le cérémonial de sa confection que ma mère perpétue encore aujourd'hui.

Les recettes traditionnelles sont faites pour être transmises, alors si le cœur vous en dit...

Ingrédients :

3 œufs + 1 jaune d'œuf (pour dorer)
125 g de beurre fondu et refroidi
500 g de farine + un peu pour le plan de travail
125 g de sucre en poudre et quelques morceaux de sucre pour la décoration
1 pincée de sel
1 verre (à moutarde) d'eau de fleur d'oranger
1 orange (zeste et jus)
1 citron (zeste)
1 sachet de levure de boulanger

Préparation : 20 min + temps de repos
cuisson : 45 min à 180° ou thermostat 6.

1. Faire fondre le beurre avec l'eau de fleur d'oranger, y dissoudre la levure.
2. Dans un saladier (ou la cuve du robot), mettre la farine, faire un puits et y déposer le sucre, la pincée de sel, les œufs et les zestes.
3. Commencer à mélanger pour que la pâte ne colle plus.
4. Verser le mélange dans le saladier et ajouter le jus d'orange.
5. Bien pétrir sur un plan de travail fariné (10 min) et laisser gonfler au minimum 2 h au sec sous un torchon.
6. Pétrir de nouveau.
7. Séparer la pâte en plusieurs boules. Les déposer sur une plaque de four recouverte de papier sulfurisé.
8. Dessiner un motif avec un couteau sur le dessus de chaque boule.

9. Dorer avec le jaune d'œuf.
10. Concasser les morceaux de sucre et répartir sur chaque boule.

Vous pouvez modeler des couronnes à la place des boules et décorer avec des vermicelles colorés ou des grains d'anis. Vous pouvez remplacer l'eau de fleur d'oranger par du rhum ou de l'anisette. La tradition pascale voulait aussi que l'on incorpore un œuf (avec sa coquille décorée ou non) au sommet de quelques brioches en le maintenant avec un croisillon de pâte. La Mouna se conserve facilement plusieurs jours pour accompagner le petit-déjeuner ou le café.



MOI, J'AIME PAS LES DEVINETTES!

Charade

Nos grands-pères conservaient leur tabac dans mon 1^{er}
Mon 2nd est une des couleurs du drapeau breton
Mon 3^{ème} précède le deuxième
Mon 4^{ème} recommande de ne pas s'y découvrir d'un fil

Mon tout est une tradition rigolote au début du printemps.
Solution ci-dessous

RIONS UN PEU

Le professeur rend les copies :
- David, ta rédaction sur les chiens ressemble, mot pour mot, à celle de ta sœur.
- Normal, nous avons le même chien.

L'institutrice propose à Toto de conjuguer le verbe « marcher ». Celui-ci commence :

- Je marche, euh... tu marches.... Il marche....
- Plus vite ! s'écrie l'institutrice
- Nous courons, vous courez, ils tombent !

Rébus du printemps

Solution ci-dessous



*Solution de la charade : blague du (noir en breton) 1^{er} avril.
Solution du rébus : Les fleurs des champs (lait, fleurs, des, champs).*

Les fleurs des champs

En l'honneur du printemps, ce supplément sur les fleurs des champs avec un petit quiz !

Depuis le début du printemps, elles tapissent nos prairies, nos champs et même parfois nos pelouses... Depuis notre enfance, ce spectacle nous est offert, ces fleurs sauvages sont les compagnes de nos promenades. Mais, saurions-nous les reconnaître ? Amusez-vous à retrouver ou à découvrir leurs noms, nous vous offrons la 1ère lettre...



1 B



2 C



3 B



4 C



5 N



6 C



7 M



8 P



9 P

Les fleurs des champs



10 B



11 C



12 C



13 C



14 C



15 M

- 1 bourrache (riche en oméga 6) ;
 2 chicorée sauvage (laxative, dépurative) ;
 3 bleuet (fatigue des yeux, conjonctivite) ;
 4 coquelicot (alcaloïdes aux vertus narcotiques) ;
 5 nigelle de Damas (alcaloïde pour les huiles essentielles) ;
 6 chèvrefeuille (parfumerie) ;
 7 mauve (vertus adoucissantes pour les voies respiratoires, les inflammations, la digestion) ;
 8 pissenlit (propriétés dans le cadre de l'hépatite ou de la perte d'appétit) ;
 9 pâquerette (hypertension) ;
 10 bouton d'or (toxique) ;
 11 camomille sauvage (insomnie, fièvre, migraine, digestion, conjonctivite, crampes, maladie de peau...) ;
 12 consoude officinale (brûlures, ulcère d'estomac, bronchite, coupures, ecchymoses) ;
 13 crocus (produit le safran) ;
 14 colchique (analgésique et anti-inflammatoire, toxique) ;
 15 moutarde des champs (bronchite, angine, cataplasme) ;

Solutions avec en bonus les propriétés de ces fleurs

La Délégation est à votre écoute et vous accueille du lundi au jeudi de 09H00 à 12H30 et de 14H00 à 17H30 et le vendredi de 9h00 à 12h30



- Adresse : 40, rue Danton 35700 Rennes.
- N° tel : 02.99.84.26.66.
- Courriel : dd.35@apf.asso.fr



DONS, LEGS, DONATIONS, ASSURANCES- VIE

Pour en savoir plus, vous pouvez contacter



notre équipe locale legs et donations sans engagement de votre part et en toute confidentialité.

Rejoignez notre famille de cœur !

Pour plus d'informations contactez la Délégation 40, rue Danton à Rennes
Tél : 02 99 84 26 66

ou Consultez le site: <https://apf-francehandicap35.org>

En soutenant

APF France handicap

Vous permettez à des milliers de personnes De ne plus être seules face au handicap!

STATION DE NETTOYAGE

Un fauteuil roulant propre pour tous !



Sur Rendez-vous les Lundis et Mardis après-midi



Délégation d'Ille-et-Vilaine
40 rue Danton, 35700 - RENNES
02.99.84.26.66 - dd.35@apf.asso.fr

● **Han'dizou 35** est édité au trimestre. Pour celui du 3ème trimestre 2021, merci de transmettre vos informations, réactions ou petites annonces à la Délégation, par téléphone ou par courrier, **avant le 5 Juin 2021.**

● **Bulletin édité par la Délégation APF France handicap d'Ille-et-Vilaine :** 40 rue Danton, 35700 Rennes
Tirage : 430 exemplaires

● **Directrice de publication :** Cécile Cottebrune Desbats
● **Comité de Rédaction :** Patrick Aubry, Monique Berlan, Jean-Yves Le Houëzec, Philippe Maruelle, Brigitte Pary-Mans, Elisabeth Renaud, Marie-Thérèse Desvignes

Informations sur ce numéro :
Cécile Cottebrune Desbats

Tel : 02 99 84 26 66

BULLETIN D'ADHÉSION

OUI, JE SOUHAITE SOUSCRIRE :

Votre adhésion et votre don complémentaire vous donnent droit à une réduction d'impôts de 66 % dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

OUI, J'ADHÈRE AUJOURD'HUI !

Cotisation individuelle à l'APF au prix de 25 €

Cotisation familiale* : 2 personnes (40 €) 3 personnes (45 €) 4 personnes (60 €) 5 personnes (75 €) 6 personnes (90 €)

Merci de rajouter sur papier libre, le nom des personnes à affilier.

1^{ère} cotisation à l'APF pour les 18/26 ans 0 €

Abonnement d'1 an au magazine FAIRE FACE au tarif préférentiel de 22 € en tant qu'adhérent de l'APF (au lieu de 33 €)

J'apporte mon soutien à l'APF (facultatif) par un don complémentaire de : €

TOTAL de mon règlement : €

NOM
PRENOM.....
ADRESSE.....
CODE POSTAL.....
VILLE.....
DATE DE NAISSANCE.....

Ci-joint un chèque postal ou bancaire de € à l'ordre de l'APF, que j'expédie accompagné de ce bulletin, à :

APF Délégation d'ILLE et VILAINE
40, Rue DANTON
35700 RENNES

NUMEROS UTILES :

Faites valoir vos droits !

<http://vos-droits.apf.asso.fr/vos-droits-par-thematique.html>

Des parents d'enfant en situation de handicap* à votre écoute

N° Vert d'écoute et de soutien*
0 800 800 766

Le lundi de 9 h à 11 h
Le mardi de 9 h à 12 h
Le mercredi de 20 h à 22 h
Le jeudi de 14 h à 16 h
Le vendredi de 18 h à 20 h

Des psychologues à votre écoute :

N° Vert d'écoute et de soutien*
0 800 500 597
Écoute Handicap Moteur

N° Vert d'écoute et de soutien*
0 800 854 976
Écoute SEP

* du lundi au vendredi de 13h00 à 18h00 (gratuit à partir d'un poste fixe et anonyme)